



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



---0---

CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (C2EA)



---0---

AUDIT EXTERNE DES COMPTES DU C2EA
(1^{er} janvier au 31 décembre 2023)

--0--

LETTRE DE CONTROLE INTERNE

Version finale

Sommaire

1. LETTRE DE CONTROLE INTERNE	3
2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION DE LA MISSION D'AUDIT ANTERIEURE.....	4
3. NOUVELLES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	6

1. LETTRE DE CONTROLE INTERNE

Destinée à améliorer les procédures de contrôle interne et de gestion administrative, comptable, financière du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)

A

Monsieur le **Coordonnateur du C2EA**
Abomey-Calavi, Bénin

Monsieur le Coordonnateur,

Conformément au contrat de prestation de services portant sur la mission d'audit externe des comptes de l'exercice 2023 du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), notre équipe a procédé à l'audit des états financiers dudit exercice et à l'évaluation des procédures de gestion en vigueur au niveau de la Coordination du Projet à la date de nos travaux.

Cet examen a consisté en l'évaluation de la qualité du système de contrôle interne en application au niveau de l'Institut National de l'Eau et son impact sur les états financiers.

A cet effet, nous avons pris connaissance de l'environnement procédural et conventionnel du Projet nous permettant de nous assurer de l'application réelle des procédures des accords de financement.

Nous avons ainsi apprécié le système d'informations administratives, comptables et financières en vigueur au niveau de l'Institut National de l'Eau.

Nos diligences ont permis de noter l'existence au sein de l'Institut National de l'Eau d'un dispositif organisationnel qui permet d'assurer un bon fonctionnement des procédures administratives, comptables et financières même si des marges d'amélioration demeurent. Ces diligences n'étant pas cependant celles d'un audit organisationnel, elles n'ont peut-être pas permis de déceler toutes les insuffisances éventuelles du système de contrôle interne actuel appliqué au Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement.

Le présent rapport porte sur la revue des recommandations antérieures et sur les nouvelles observations et recommandations destinées à améliorer le fonctionnement du système de contrôle interne.

Tout en restant à votre entière disposition pour toute précision qui pourrait vous être utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Coordonnateur, en l'assurance de notre parfaite considération.

Cotonou, le 26 juin 2024

Pour ERUDIT-FCG,



Coomlan Jacques SOGBOSSI

Mandataire du groupement
Expert-comptable diplômé

2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATION DE LA MISSION D'AUDIT ANTERIEURE

Nous avons effectué la revue des recommandations formulées par la mission d'audit antérieure. Les résultats de nos travaux sont consignés dans le tableau ci-après.

On y remarque que sur dix (10) recommandations antérieures formulées, cinq (05) ont été mises en œuvre soit un taux de mise en œuvre de 50%.

N°	Rappel des recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre des recommandations	Nouvelles recommandations
1	Respecter les dispositions du manuel de procédures en veillant à ce que le cachet indiquant la date d'arrivée et le numéro d'ordre soit apposé sur toutes les factures et courriers reçus par le projet.	La recommandation a été mise en œuvre.	–
2	Respecter les dispositions du manuel de procédures en veillant à ce que les demandes d'achat soient établies et annexées aux pièces justificatives des dépenses effectuées.	La recommandation a été mise en œuvre.	–
3	Veiller à ce que les professeurs consultants produisent des factures pour les honoraires perçus dans le cadre des missions d'enseignement effectuées par ces derniers. Il en est de même pour les formateurs.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre.	Nous reconduisons la recommandation.
4	Veiller à ce que les rapports de mission soient approuvés par un supérieur hiérarchique et que les preuves de cette approbation soient matérialisées.	La recommandation a été mise en œuvre.	–
5	Veiller à ce que les états de rapprochements bancaires soient bien établis en mentionnant les soldes exacts de sorte à faire ressortir les écarts et les suspens éventuels.	La recommandation a été mise en œuvre.	–
6	Prendre les mesures nécessaires afin de matérialiser la valorisation des stocks inventoriés à la fin de chaque exercice comptable et de veiller à préciser clairement la méthode de valorisation utilisée.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre.	Nous la reconduisons
7	Prendre les mesures nécessaires pour respecter les dispositions du manuel de procédures en veillant à ce que tous les bons de commandes ou contrats soient également signés par le responsable suivi évaluation.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre.	Nous reconduisons la recommandation antérieure
8	Prendre les mesures nécessaires afin que l'inventaire des tickets valeurs soit effectué à la fin de chaque exercice comptable. Il faudra également veiller à ce que toutes les sorties de tickets valeurs soient justifiées.	La recommandation a été partiellement mise en œuvre. En effet, nous n'avons pas pu disposer de la preuve de réalisation de l'inventaire des tickets valeurs au 31 décembre 2023.	Nous reconduisons la recommandation relative à la prise d'inventaire des tickets valeurs à la fin de chaque exercice.
9	Veiller à tout moment à ce que les quantités physiques des coupures de tickets valeurs correspondent aux quantités desdites coupures mentionnées dans le registre de suivi de tickets valeurs.	La recommandation a été mise en œuvre.	–
10	Respecter les dispositions du Code des marchés publics en veillant à l'approbation des marchés dans la période de validité des offres et en	La recommandation n'a pas été mise en œuvre. En effet, certains marchés de gré à gré ont été approuvés hors de la période de validité des offres et	Nous la reconduisons

N°	Rappel des recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre des recommandations	Nouvelles recommandations
	communiquant tous les marchés passés par la méthode d'entête directe à l'ARMP.	n'ont pas également fait objet de communication à l'ARMP. C'est le cas par exemple du marché n° 2523/MEF/MESRS/UAC/C2EA/SPM DU 20/11/2023 relatif à l'acquisition de matériel scientifique de pointe (ICP) de laboratoire pour l'équipement du C2EA pour F CFA 166 973 290 attribué à THERMO FISHER SCIENTIFIC (THERMO ELECTRON SAS).	

3. NOUVELLES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Gestion des bourses d'études

Situation souhaitable

Les étudiants bénéficiaires d'une bourse doivent être inscrits pour suivre les formations pour lesquelles ils ont bénéficié de ladite bourse.

Constat

Nous avons noté l'absence d'un étudiant sur la liste des inscrits en master à l'Université d'Abomey-Calavi dans le cadre de la bourse octroyée à certains candidats et candidates par note de service n°83-2022/UAC/C2EA/CR/RSE/AB du 25 janvier alors que ce dernier figure sur le procès-verbal de délibération en date du 19 octobre 2022 des jurys ayant sélectionné les lauréats de la bourse de master d'un montant de F CFA 300.000 au Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement.

Risque

Rejet des dépenses

Recommandation

Nous recommandons aux responsables du C2EA de veiller à ce que les étudiants bénéficiant des bourses puissent s'inscrire pour bénéficier réellement desdites formations.

Commentaires des responsables du C2EA

IL est parfois constaté que certains étudiants bénéficiant de la bourse y désistent en cours d'année. Les allocations sont généralement octroyées dès le démarrage des cours vue que le processus d'inscription (étude de dossier, insertion dans la base) prend du temps. S'il arrive qu'avant les inscriptions un étudiant bénéficiant de la bourse désiste, ses droits d'inscription et de formation ne sont plus versés. C'est ce qui explique son absence sur la liste des inscrits.

3.2. Gestion des missions

Situation souhaitable

Les ordres de mission doivent porter les immatriculations des véhicules utilisés pour réaliser la mission. De plus, les comptes rendus de mission doivent être signés par les rapporteurs.

Constats

Nous avons noté que :

- les ordres de missions établis dans le cadre de la mission relative à la participation à la 1^{ère} session 2023 du comité consultatif tenue à Ouidah du 22 au 24 mai 2023 ne portent pas les immatriculations des véhicules utilisés ; ce qui n'a pas permis d'apprécier les numéros de véhicule figurant sur les factures de carburant acheté en lien avec les ordres de mission établis pour cette mission ;
- le compte rendu de la mission relative à la formation en alimentation en eau potable des collectivités territoriales : évaluation des demandes en eau, conception, réalisation, exploitation et entretien du système à Natitingou du 18 au 22 septembre 2023 n'a pas été signé par les rapporteurs.

Risque

Rejet des dépenses

Recommandations

Nous recommandons aux responsables du C2EA de veiller à ce que les ordres de mission portent les numéros d'immatriculation des véhicules utilisés pour réaliser la mission. Nous recommandons également aux responsables du C2EA de veiller à ce que les comptes rendus de mission soient signés par les rapporteurs.

Commentaires des responsables du C2EA

Nous penons acte de cette observation et en tiendrons compte.

3.3. Gestion de la Passation des marchés

Situation souhaitable

La passation des marchés doit se faire en respect des dispositions du dossier d'appel d'offres (DAO)/demande de cotation/demande de propositions. De plus, selon les dispositions du code de passation des marchés, l'approbation des marchés doit intervenir dans la période de validité des offres.

Enfin, selon les dispositions de l'article 35 alinéa 6 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 tout marché conclu selon la procédure de gré à gré est communiqué par l'autorité contractante pour information à l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

Constats

Nous avons fait les constats suivants :

Marché n° 0365/MEF/MESRS/UAC/C2EA/SPM DU 17/02/2023 relatif à l'acquisition d'un bus et d'un véhicule utilitaire pour l'organisation des sorties pédagogiques, des écoles de terrain, la mise en stage des étudiants et de la mobilité des missionnaires au profit du C2EA pour F CFA 73.800.000 attribué à CFAO MOTORS

- l'absence de la preuve d'enregistrement des plis dans le registre spécial de l'ARMP ;
- l'absence de preuve que l'attributaire a accepté de se soumettre au contrôle de prix spécifique.

Marché n° 2809/MEF/MESRS/UAC/C2EA/SPM DU 18/12/2023 relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par les enseignements de l'UAC sur trois ans 2023,2024 et 2025 pour respectivement F CFA 89.986.952 F CFA attribué à ELSEVIER, Amsterdam – Pays Bas

- l'absence de preuve que l'attributaire a accepté de se soumettre au contrôle de prix spécifique ;
- l'absence de précision sur la durée de validité de l'offre.

Contrat n° 0050/MEF/MESRS/UAC/INE/C2EA/DNCMP/CCMP/SPM du 09/01/2024 relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'évaluation des cinq dernières éditions des Journées Scientifiques Internationales (JSI) de l'UAC pour F CFA 6 500 000 FCFA attribué à Groupe STIGMATE SARL

- l'absence des soumissionnaires TETOTE et ABC Sarl dans le répertoire des fournisseurs ;
- l'absence de précision sur la durée de validité de l'offre.

Risques

- Rejet du marché
- Perte de ressource

Recommandations

Nous recommandons aux responsables du C2EA de veiller au respect du code de passation des marchés et des dispositions contenues dans les DAO/demande de proposition/demande de cotation dans le cadre de la passation des marchés.

Commentaires des responsables du C2EA

Les commentaires reçus du Projet n'ont pas abordé ces points.